

55

LA CROIX-ROUGE DE FRANCFORT

C'est avec un intérêt spécial que nos lecteurs prendront connaissance d'un extrait du rapport de ce grand bureau d'information, intermédiaire principal pour toutes les communications entre la population de la France occupée et leurs compatriotes « de l'autre côté ».

La section étrangère occupe une centaine de personnes, principalement volontaires. Ce service reçoit de 8,000 à 10,000 demandes par mois et fournit une moyenne d'environ 15% de renseignements, proportion que toute personne s'occupant de la recherche des disparus appréciera à sa juste valeur. Un fichier très complet des prisonniers français internés en Allemagne, ainsi que de bon nombre de prisonniers anglais et belges, permet de se rendre compte, dès l'arrivée d'une demande, si le militaire recherché est signalé comme prisonnier. En cas de négative, une demande est lancée au Comité central de la Croix-Rouge à Berlin pour qu'à titre de contrôle celui-ci puisse de son côté consulter son fichier, de même que les listes des soldats morts aux champs de bataille. Les recherches sont également faites dans les hôpitaux derrière la ligne du front et parmi les troupes allemandes qui pourraient avoir inhumé le soldat en question; en même temps on interroge d'office des camarades de régiment signalés dans les camps en Allemagne. Un fichier spécial par régiments a été établi pour aider ces recherches; sur ces fiches sont indiqués les camps de prisonniers et les hôpitaux où sont internés les soldats d'un même régiment, ainsi que la date et le lieu de leur capture.

Le service étranger de la Croix-Rouge de Francfort publie en outre une série de listes bi-hebdomadaires des disparus, classés par régiments; elles sont envoyées dans tous les camps et hôpitaux où elles sont affichées. Ces listes ont donné d'excellents résultats. Les réponses positives sont suivies d'une demande de procès-verbal de déclaration du prisonnier interrogé.

On s'occupe également des enquêtes concernant les cas de disparus, signalés dans les journaux français sous la rubrique: « Ne désespérez jamais », et qui auraient été soi-disant empêchés par le Gouvernement allemand de donner de leurs nouvelles. Quelques résultats de ces enquêtes ont été récemment publiés dans un opuscule et ont permis de convaincre les intéressés qu'il s'agissait, dans la plupart des cas signalés, d'homonymes ou de fausses nouvelles. Dans quelques cas les disparus avaient reparu, mais il s'agissait de militaires qui, habillés en civils, s'étaient cachés dans les territoires occupés et n'avaient naturellement pu correspondre avec leurs familles. (Voir le fac-similé ci-dessous.)

A part les recherches, le service étranger traite également de toutes les réclamations qui lui parviennent au sujet des prisonniers de guerre et des prisonniers civils internés en Allemagne.

Si la section étrangère est à même de rendre des services importants, c'est surtout grâce à l'aide bienveillante qui lui est apportée par les autorités compétentes, le ministère de la Guerre à Berlin, ainsi que le Comité central de la Croix-Rouge à Berlin.



Un bureau de la Section étrangère de la Croix-Rouge de Francfort

Sur le même étage se trouve le service de la transmission des nouvelles pour les territoires français occupés par les armées allemandes.

Ce service, qui fonctionne maintenant depuis un an, s'est développé considérablement et occupe actuellement environ 300 personnes. Il a pu transmettre environ un million de messages et rassurer ainsi des millions de Français sur le sort des leurs.

En présence de l'extension que devait forcément prendre cet échange de nouvelles, on a fixé à 20 mots le maximum admissible pour chaque message (adresse non comprise). Voici comment fonctionne ce service.

Les demandes, inscrites sur des formulaires spéciaux, arrivent directement en paquets du ministère de l'Intérieur de Paris, tandis que les demandes provenant de personnes résidant dans les pays neutres, parviennent soit directement, soit par l'entremise de bureaux neutres; toutes ces demandes sont vérifiées, enregistrées et transmises aux localités destinataires. Les maires communiquent le contenu du message aux in-

téressés et reçoivent leurs réponses. Celles-ci sont expédiées par la même voie aux intéressés des pays neutres ou au ministère de l'Intérieur à Paris, qui les transmet par cartes postales aux demandeurs.

Pour faciliter le travail, celui-ci a été divisé par départements, chacun occupant une salle spéciale.

Il est facile de comprendre que ce service nécessite des collaborateurs et collaboratrices sachant parfaitement les deux langues. Ces personnes ont été facilement trouvées, grâce au concours dévoué apporté à cette œuvre de bienfaisance par les dames et messieurs de la société francfortoise, auxquels quelques salariés ont été adjoints.

L'impression que tout visiteur du Comité Spécial des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort emporte est celle d'une organisation de charité dans laquelle règne, du haut en bas, le même grand désir de rendre service aux victimes de la guerre et à leurs familles, compatriotes ou ennemis.

Le "PETIT JOURNAL" dans son N° du 22 novembre, a consacré à notre plaquette sur les disparus, un article intitulé: "Pour ceux qui ne désespèrent pas". Il y cite entre autres le cas du nommé **LONGUEPÉE, Robert**. (Voir à la dernière page de ce fascicule) et le cas du nommé

- **POREE Armand**, 41^e d'infanterie, 3^e compagnie, fut prisonnier le 2 septembre 1914, pris à Lora, signalé le 15 janvier 1916 à Holzminden. A écrit pour la première fois à sa famille le 5 janvier 1916, etc...

Ce même cas est aussi signalé dans le N° 39 du 14 octobre des "Nouvelles de l'Agence des Prisonniers de Guerre de Genève".

Nous publions ci-contre la reproduction de la déclaration authentique de POREE, Armand, actuellement au camp de Holzminden.

Il résulte que ce prisonnier a vécu comme civil dans les territoires occupés du 27 octobre 1914 au 20 novembre 1915, il a déclaré sa qualité de militaire seulement par suite des affiches comminatoires publiées à cette époque par les autorités allemandes.

Lisez l'explication dans l'article ci-dessus

Amsterdam, le 27 Décembre 1916.
Déclaration de prisonnier de guerre français, POREE Armand, détenu au 1^{er} Régiment d'Infanterie, 3^e Compagnie, au camp de Holzminden (Pays occupés):
Moi, Louis POREE, détenu au 1^{er} Régiment d'Infanterie, 3^e Compagnie, au prisonnier de guerre français détenu au camp de Holzminden.
Je suis incorporé le 27 octobre 1914 au 1^{er} Régiment d'Infanterie à Paris, je quittai cette même ville le 5 décembre 1914, pour aller au front. Je suis resté jusqu'au 20 novembre 1915 à Holzminden (Allemagne) et pendant les autres je fus employé par l'ennemi; ayant l'impossibilité de répondre, mes réponses je les ai écrites sur des petits morceaux de papier et les ai cachés dans les vêtements et dans les chaussures. Je suis resté à Holzminden jusqu'au 20 novembre 1915. C'est au 1^{er} Régiment d'Infanterie que j'ai été détenu jusqu'au 20 novembre 1915. C'est au 1^{er} Régiment d'Infanterie que j'ai été détenu jusqu'au 20 novembre 1915. C'est au 1^{er} Régiment d'Infanterie que j'ai été détenu jusqu'au 20 novembre 1915.
Je suis resté à Holzminden jusqu'au 20 novembre 1915. C'est au 1^{er} Régiment d'Infanterie que j'ai été détenu jusqu'au 20 novembre 1915.
Je suis resté à Holzminden jusqu'au 20 novembre 1915. C'est au 1^{er} Régiment d'Infanterie que j'ai été détenu jusqu'au 20 novembre 1915.